
Procès-verbal de l'assemblée publique de la commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie tenue le mercredi 1^{er} septembre 2010 à 17 h, à la salle du conseil, Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Michèle D. Biron, présidente
M. Laurent Blanchard
M. Vincenzo Cesari
Mme Véronique Fournier
M. François Limoges
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi

Absente :

Mme Jocelyn Ann Campbell, vice-présidente

COLLABORATEURS :

M. Jean-Robert Choquet, M. Paul Langlois, Mme Louise Guillemette-Labory, Mme Margot Bourgeois et Mme Aude Lecointe, Direction de la culture et du patrimoine.

Également présentes :

Mme Helen Fotopulos, membre du comité exécutif et responsable de la culture, du patrimoine et de la condition féminine;
Mme Marie Cinq-Mars, conseillère associée.

ASSISTANCE : 60 personnes

OBJET : Adoption des recommandations à la suite de la consultation publique sur le Plan d'action 2010-2014 du réseau ACCÈS CULTURE et de l'étude publique du projet de bibliothèque du XXI^e siècle

1. Ouverture de l'assemblée

À 17 h 03, la présidente, Mme Michèle D. Biron, déclare l'assemblée ouverte. Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes et salue Mme Fotopulos, Mme Cinq-Mars et les représentants de la Direction de la culture et du patrimoine. Par la suite, elle invite les commissaires à se présenter.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, explique le déroulement de la présente séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Chantal Rossi, appuyée par M. François Limoges, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées tenues le 28 avril et le 3 juin 2010

Sur une proposition de Mme Chantal Rossi, appuyée par Mme Véronique Fournier, les procès-verbaux des assemblées tenues le 28 avril et le 3 juin 2010 sont adoptés à l'unanimité.

4. Plan d'action 2010-2014 du réseau ACCÈS CULTURE

La présidente, Mme Michèle D. Biron, fait lecture des recommandations suivantes :

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal en 2005 de *Montréal, métropole culturelle* - Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015;

ATTENDU le neuvième engagement de *Montréal, métropole culturelle* - Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 visant le développement de la diffusion culturelle

montréalaise;

La commission RECOMMANDE au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal approuve et mette en œuvre le plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture de Montréal.

Relativement à l'offre culturelle

R-2

Que la Ville de Montréal demande à la Direction de la culture et du patrimoine d'œuvrer en complémentarité avec les diffuseurs privés, particulièrement au niveau de l'offre s'adressant au jeune public et au public scolaire tout en poursuivant les objectifs visant à accroître la participation des jeunes publics.

R-3

Que la Ville de Montréal invite la Direction de la culture et du patrimoine à explorer la reconnaissance et à investir dans le soutien aux artistes handicapés de manière à inclure des œuvres produites par des artistes en situation de handicap dans la programmation du réseau et en offrant au public l'accès à ces œuvres.

R-4

Que la Ville de Montréal demande au réseau ACCÈS CULTURE de favoriser la création au moyen d'une offre audacieuse et diversifiée et qu'il en renforce la promotion ainsi que l'accompagnement dans le but d'accroître la fréquentation.

R-5

Que la Ville de Montréal incite la Direction de la culture et du patrimoine à faire une place de choix aux artistes de la relève, à valoriser la fonction d'incubateur et à développer des résidences d'artistes dans le réseau ACCÈS CULTURE et ce, en complémentarité avec le milieu local.

Concernant la demande culturelle

R-6

Que la Ville de Montréal demande à la Direction de la culture et du patrimoine de poursuivre et accentuer les activités de médiation et d'accompagnement du réseau ACCÈS CULTURE afin de répondre au défi de la démocratisation culturelle visant à augmenter de façon significative le nombre de projets de médiation prévu au plan d'action.

R-7

Que la Ville de Montréal demande au réseau ACCÈS CULTURE de maximiser le potentiel des outils de promotion et d'information déjà existants et d'optimiser la distribution des laissez-passer et des billets.

Au sujet des équipements culturels

R-8

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements déterminent ensemble les moyens d'atteindre, de manière équitable, les objectifs visés au plan d'action en matière de construction et mise à niveau des équipements culturels du réseau ACCÈS CULTURE.

R-9

En rapport avec l'aménagement et la réfection des lieux de diffusion, que la Ville de Montréal demande au réseau ACCÈS CULTURE de prévoir l'adaptation des lieux en vue de l'intégration de pratiques artistiques pluridisciplinaires et émergentes et des nouveaux équipements requis ainsi que de s'assurer du respect des normes de sécurité et de l'application d'actions concrètes en matière d'accessibilité universelle afin de permettre aux artistes handicapés la pratique et l'expression de leur art.

En matière de ressources

R-10

Que la Ville de Montréal demande au réseau ACCÈS CULTURE d'être exemplaire en matière de rémunération des artistes, et ce en couvrant l'ensemble des coûts liés à la production des spectacles, aux activités de médiation qui y sont rattachées et au versement des droits d'auteur.

R-11

Que la Ville de Montréal confie à la Direction de la culture et du patrimoine le mandat d'élaborer, en concertation avec les arrondissements, une hypothèse de politique tarifaire diversifiée.

À propos du suivi et de la coordination du réseau Accès culture

R-12

Que la Ville de Montréal s'assure que le réseau ACCÈS CULTURE reflète et respecte la richesse de la

diversité culturelle montréalaise.

R-13

Que la Ville de Montréal intègre le terme « francophone » dans l'expression « *Montréal, métropole culturelle* » pour refléter ainsi la spécificité culturelle de Montréal par rapport aux autres grandes villes nord-américaines, telles que Toronto ou New-York.

Sur le plan du soutien financier

R-14

Conséquemment, que la Ville de Montréal octroie à la Direction de la culture et du patrimoine et aux arrondissements, en fonds dédié, les crédits nécessaires à la réalisation du plan d'action, soit une hausse du budget annuel de fonctionnement, excluant les dépenses d'immobilisation, évaluée à 6 M \$.

Sur une proposition de M. Vincenzo Cesari, appuyée par Mme Véronique Fournier, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

5. Projet de Bibliothèque du XXI^e siècle

La présidente, Mme Michèle D. Biron, fait lecture des recommandations suivantes :

ATTENDU l'adoption, par le conseil municipal, en 2005 de *Montréal, métropole culturelle* - Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 ;

ATTENDU le septième engagement de cette politique :

« la Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux. »

ATTENDU le diagnostic et le plan de rattrapage 2007-2017 ;

La commission RECOMMANDE au conseil municipal :

R-1

Que la Ville de Montréal approuve et mette en œuvre le projet de bibliothèque du XXI^e siècle.

R-2

Que la Ville de Montréal maintienne un taux de croissance permettant d'atteindre un niveau d'investissement dans les bibliothèques (dépenses per capita et ratio personnel/résidents) comparable à celui des grandes villes canadiennes comme Vancouver et Toronto.

R-3

Que la Ville de Montréal poursuive les investissements technologiques et accentue la présence et les services des bibliothèques sur le Web tout en réaffirmant un parti pris en faveur des collections imprimées et dans le respect des spécificités locales.

R-4

Que la Ville de Montréal invite la Direction de la culture et du patrimoine et les arrondissements à accompagner le personnel et les usagers de manière à assurer le succès du virage technologique proposé.

R-5

Que la Ville de Montréal invite la Direction de la culture et du patrimoine à se doter d'un plan de formation à l'intention du personnel des bibliothèques, particulièrement pour les aide-bibliothécaires dont les tâches seront revues à la suite de l'implantation des nouvelles technologies telles les bornes d'auto-prêt et les chutes à livres intelligentes.

R-6

Que la Ville de Montréal confie à la Direction de la culture et du patrimoine le mandat d'élaborer le projet de bibliothèque hors-les-murs.

R-7

Conséquemment, que la Ville de Montréal octroie à la Direction de la culture et du patrimoine et aux arrondissements, au moyen d'un fonds dédié, les crédits requis pour la réalisation des huit actions prévues au projet de bibliothèque du XXI^e siècle, soit pour la période 2011-2013 :

- 8,7 M \$ en investissement;
- 600 000 \$ en budgets initiaux non-récurrents;
- 4,9 M \$ en ajout annuel récurrent aux budgets de fonctionnement.

Sur une proposition de Mme Chantal Rossi, appuyé par M. François Limoges, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

6. Période de questions des citoyens

Sans objet.

7. Période de questions des commissaires

La présidente, Mme Michèle D. Biron, invite Mme Helen Fotopulos à prendre la parole. Cette dernière remercie les participants et félicite la commission. Elle constate que certaines recommandations répondent aux craintes exprimées par des employés. Elle rappelle certains travaux de la commission et conclut que le plan d'action est un engagement de la Ville qui s'avère prioritaire en ce qui concerne la qualité de vie. Elle souligne l'importance d'oser et d'aller de l'avant avec le plan d'action.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Fotopulos et invite Mme Marie Cinq-Mars à prendre la parole. Cette dernière rappelle les travaux de la commission en rapport avec le diagnostic des bibliothèques et mentionne qu'elle appuie les recommandations audacieuses de la commission.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Cinq-Mars et invite M. Jean-Robert Choquet à s'exprimer. M. Choquet remercie les membres de la commission et se dit très touché par la qualité et le côté audacieux des recommandations. Il remercie ses collègues de travail et souligne l'intérêt de l'assistance pour les dossiers étudiés, particulièrement en ce jour de canicule.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Choquet et invite Mme Louise Guillemette-Labory à prononcer quelques mots. Mme Guillemette-Labory remercie la commission pour le travail qui sera confié à la Direction- associée des bibliothèques.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Guillemette-Labory et invite M. Paul Langlois à formuler ses commentaires. M. Langlois réitère les remerciements envers la commission et est heureux de constater que la commission appuie le plan d'action. Il remercie tous les partenaires du milieu culturel montréalais ayant participé à la consultation publique. La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Langlois.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, invite les commissaires à prendre la parole en débutant par M. Laurent Blanchard. Citant un article paru dans le journal La Presse, M. Blanchard mentionne que les commissaires sont des parangons de vertu et il dit souhaiter que les vertus soient transférables à Mme Fotopulos et à ceux qui sont chargés de préparer le budget. Mme Fotopulos répond qu'elle entend travailler afin que les engagements en lien avec la culture soient respectés.

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie M. Blanchard et poursuit avec M. Cesari. Ce dernier remercie les citoyens et citoyennes qui ont manifesté un intérêt sans précédent pour le plan d'action et le projet de bibliothèque du XXI^e siècle. Il souligne l'importance d'investir dans ces domaines.

8. Levée de la séance

La présidente, Mme Michèle D. Biron, remercie Mme Fotopulos, Mme Cinq-Mars, les personnes présentes et les représentants du service.

À 16 h 35, sur une proposition de Mme Laurent Blanchard, appuyée par M. François Limoges, la séance est levée.

ADOPTÉ **21 SEPTEMBRE 2011**
LE : _____

(Original signé)

Michèle D. Biron
Présidente

(Original signé)

Nicole Paquette
Secrétaire-recherchiste